

3.3 L'internat d'excellence : une chance de plus de réussir

L'ESSENTIEL

- Neuf nouveaux internats d'excellence ouvrent à la rentrée 2011-2012, portant leur nombre à vingt-deux.
- Avec les places labellisées dans les internats existants, toutes les académies proposent dorénavant ce dispositif.
- L'internat d'excellence offre des conditions de réussite favorables à des collégiens, des lycéens et à des étudiants qui n'en bénéficient pas dans leur quotidien.

➤ Ouverture de nouveaux établissements à la rentrée

Neuf nouveaux « internats d'excellence » ouvrent à la rentrée 2011. Ils s'ajoutent aux douze établissements ouverts à la rentrée 2010 et à celui de Sourdun, dans l'académie de Créteil, qui avait accueilli ses premiers internes en 2009. Les internats d'excellence sont une mesure interministérielle lancée en 2008.

Des places sont labellisées « internat d'excellence » dans des internats existants, en collège ou en lycée. Ces établissements signent une charte par laquelle ils s'engagent à adapter leur projet aux critères de qualité d'accueil et d'accompagnement renforcé des internats d'excellence. Les places peuvent être labellisées dans des établissements publics ou privés sous contrat relevant de l'éducation nationale ou des ministères en charge de l'agriculture et de la défense.

À terme, les internats d'excellence devront accueillir 20 000 élèves. Afin de respecter au mieux l'égalité fille-garçon, un nombre de places équivalent est proposé aux filles et aux garçons.

➤ Le projet pédagogique et éducatif, clé de voûte de l'internat d'excellence

L'internat d'excellence a pour objectif de renforcer l'égalité des chances. Son ambition est d'offrir aux élèves issus de milieux défavorisés toutes les conditions pour réussir et développer leur ambition scolaire. Les internats d'excellence sont incités à travailler en particulier avec le réseau des écoles et des établissements du programme ÉCLAIR. Ce sont des lieux de ressources importants en matière d'innovation pédagogique.

Le projet d'internat d'excellence repose sur **cinq principes** :

1. la cohérence entre le pédagogique et l'éducatif ;
2. le développement de l'expérimentation et de l'innovation ;
3. la mise en place d'un cadre structurant ;
4. le renforcement de la culture numérique ;
5. la mise en œuvre d'une démarche de développement durable.

En respectant ces exigences, l'internat d'excellence développe des actions qui sont propres à son identité et à son positionnement. Il privilégie par exemple un ou plusieurs des domaines suivants : art et culture, citoyenneté, international, médias, sciences et technologies, sport, etc.

Son projet repose sur la création de partenariats avec des acteurs locaux et de jumelages avec des établissements étrangers. Les internats d'excellence s'inscrivent ainsi dans les « cordées de la réussite ». Ces partenariats entre grandes écoles et lycées (qui incluent tutorat, accompagnement scolaire, etc.) favorisent l'acquisition des savoirs scolaires, sociaux et culturels indispensables à un parcours scolaire réussi.

Le ministère publiera à la rentrée un **vade-mecum** pour guider les équipes dans la construction et la consolidation de leur projet pédagogique et éducatif.

En plus d'une évaluation pédagogique et éducative interne, les internats d'excellence sont incités à s'associer à une institution de recherche pour mettre en œuvre **une évaluation scientifique**. Par exemple, l'École d'économie de Paris évalue l'internat d'excellence de Sourdun.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement des internats d'excellence, voir la vidéo mise en ligne sur Éduscol :

eduscol.education.fr/cid55522/les-internats-d-excellence-en-video.html



Une mobilisation financière en faveur des internats d'excellence

Dans le cadre du grand emprunt, le projet de loi de finances rectificative pour 2010 prévoit **500 millions d'euros** pour l'internat d'excellence et l'égalité des chances. Une partie finance la création, l'extension et la revitalisation d'internats d'excellence. En 2010-2011 :

- la politique de la ville a versé 2 000 euros aux établissements scolaires pour chaque interne issu des territoires de la politique de la ville ;
- 2,4 millions d'euros des crédits du fonds d'expérimentation pour la jeunesse ont financé des actions éducatives pédagogiques et sociales dans les internats d'excellence.
- Le mécénat d'entreprise peut également être sollicité, dans le respect du principe de neutralité du service public et avec la possibilité de s'appuyer sur des fondations.

CHIFFRES CLÉS

INTERNAT D'EXCELLENCE

En 2010-2011, **29 académies** offrent :

6 300 places.

5 300 places sont labellisées dans plus de 500 internats existants.

1 000 places sont disponibles dans **13 internats d'excellence, dont 12 nouveaux établissements.**

En 2011-2012, les **30 académies** offrent des places en internat d'excellence :

10 300 (2 400 en internats d'excellence et 7 900 labellisées).

9 internats d'excellence ouvrent cette année, ce qui porte leur nombre à **22**.